

## Déclaration à l'issue du Congrès SNUTEFI-Insertion

### Avenant 65 et COVID-19 notre réalité semble une fois de plus être contrôlée par des nombres !

En préambule, il semble apparemment encore nécessaire de rappeler qu'un des éléments qui caractérise les Missions locales est d'être au service de son public, les jeunes de 16 à 25 ans révolus, et de sa libre adhésion à l'accompagnement socio-professionnel qu'il est en droit d'obtenir.

Avec l'établissement des Contrats Pluriannuels d'Objectifs, notre métier n'apparaît plus que comme une course aux chiffres, résultats et performances qui seront le gage (ou non) du maintien ou du retrait de tel ou tel financement.

Le système de mise en concurrence des missions locales entre elles au travers d'une compétition absurde (Boîtes à moustache) attaque chaque jour un peu plus le sens de nos métiers.

L'utilisation récurrente d'appels à projet (PIC et POC) et d'expérimentations qui ne font que reprendre, à coup de « démarche innovante » et « numérique », ce que les missions locales font depuis 30 ans, dispersent des financements qui devraient depuis longtemps être « sanctuarisés » et dédiés aux Missions Locales.

**Nous réclamons une politique et des ressources pérennes en direction des jeunes.**

Les dispositifs, quant à eux, alors qu'ils sont censés appuyer les parcours des jeunes, deviennent le passage obligé qui d'un côté garantit nos budgets et de l'autre range en file indienne les jeunes dans des chemins balisés.

Ainsi, un jeune a-t-il réellement la possibilité de refuser d'entrer dans le PACEA ? On peut en douter puisque sans cela, il n'y aura pas de Garantie Jeunes !

D'autant plus que celle-ci, et les représentants du gouvernement s'en défendent de moins en moins, vient pallier l'absence de volonté politique pour un RSA Jeunes Universel...

Que retenir du premier confinement ? Apparemment rien si ce n'est la détresse et la précarité d'une partie de notre public et la détresse en retour de collègues qui faisaient de leur mieux pour y répondre. Avec cette impression que de nombreuses directions les suspectaient de ne rien faire...

Aucune marge de manœuvre n'ayant été laissée par le Gouvernement, il a fallu ensuite empiler à toute vitesse entrée dans des dispositifs et accueil des jeunes pour compenser les pertes financières envisagées dans les dialogues de gestion, et... prendre à nouveau en pleine figure détresse et précarité. Parce que si l'emploi a pu un peu revenir à l'horizon, il a surtout, et on pourrait presque dire légitimement, servi à redonner une place à celles et ceux qui l'avaient perdue.

Et maintenant ? « Nous sommes un service public » et nous devons donc continuer à accueillir tous azimuts, alors que l'épidémie enfle à nouveau. « Les jeunes ne vont pas bien et il faut les aider ». En leur faisant prendre des transports en commun ? En les logeant dans des salles « selon les protocoles de l'éducation nationale » ? Avec des enveloppes PACEA exsangues ?

Les chargé.e.s d'accueil, les conseillères et conseillers connaissent leur métier, connaissent leur public et celui-ci le leur rend bien. Nous ne sommes pas dupes des raisons financières qui prennent le pas sur l'accompagnement. Respectez-nous et respectez les jeunes !

Pour le coup, l'avenant 65 passerait presque inaperçu. Signé en juillet 2019, paru au Journal Officiel en octobre 2020... Il ne reste plus qu'à l'appliquer... en un an. Les structures auront-elles les fonds pour en financer le coût légitime ? Coupes budgétaires et augmentation de salaires ne font pas bon ménage et nous devons nous préparer à faire face à des « restructurations d'équipe ». Comprenez des licenciements...

## Réuni.e.s en congrès du mercredi 4 au vendredi 6 novembre 2020

### les délégué.e.s du SNUTEFI ont acté les points suivants :

- Une augmentation salariale pour toutes et tous chaque année grâce à une valeur du point indexée sur l'augmentation du coût de la vie.
- La possibilité pour les chargés d'accueil d'évoluer au sein des structures et d'accéder aux formations le permettant.
- Toutes les conseillères et tous les conseillers déjà en poste à la cotation 13 ! Si l'évaluation de nos compétences est à la main des Directions, exigeons le maximum !
- Et dans tous les cas, une progression automatique de la cotation 11 à 12 en 18 mois pour les conseiller.e.s.
- Que la compétence « appui au recrutement et à l'intégration dans l'emploi » ne relève pas d'une cotation supérieure aux autres compétences de conseiller.e et que la cotation 13 soit attribuée, sans être rattachée à une compétence spécifique, dans les mêmes conditions que la cotation 12, un an après l'obtention de celle-ci.
- La reprise d'ancienneté des années d'expérience y compris dans les structures hors champ d'application de la CCN. Au moment où le gouvernement veut détruire les retraites, il est inadmissible que des salarié.e.s expérimenté.e.s repartent de zéro lorsqu'elles/ils intègrent notre réseau !

**Défendons partout l'essence de nos métiers, revendiquons sans cesse la reconnaissance de nos savoir-faire :**

**Un accompagnement global avec et pour les jeunes, dans le respect de leurs choix !**

**RESISTONS A LA DICTATURE DES TECHNOCRATES SUR NOS METIERS !**